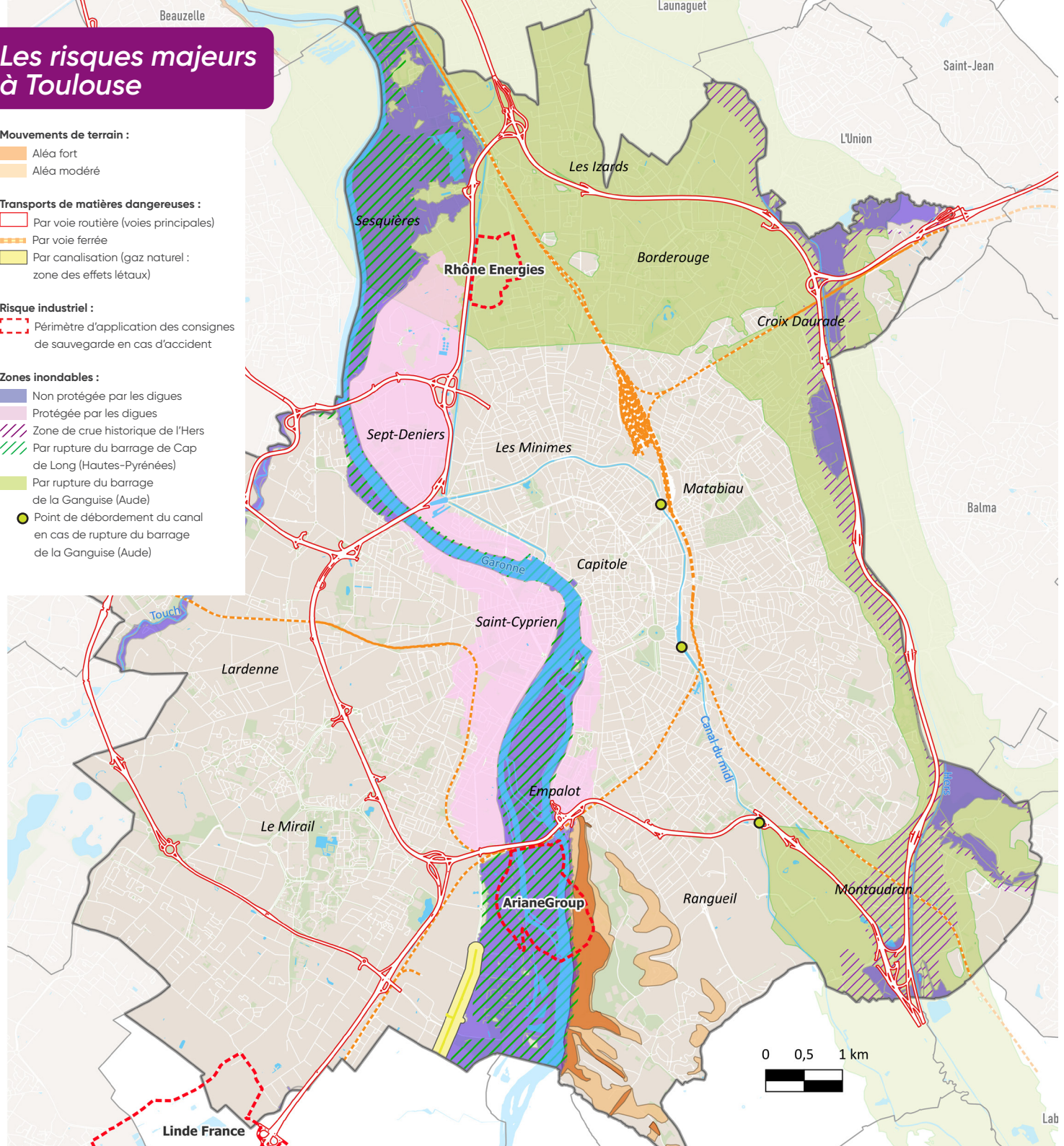
MAIRIE DE TOULOUSE

Risques majeurs & système d'alerte en masse

Les risques majeurs à Toulouse



Le plan communal de sauvegarde définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population.

L'alerte et l'information de la population

Les risques majeurs identifiés

- Les risques naturels et technologiques sur le territoire communal, (*voir carte ci-contre*)
- les risques météorologiques (tempête, neige…),
- le risque nucléaire (la centrale nucléaire de Golfech est située à 75 km de Toulouse),
- les risques sanitaires (canicule / grand froid, pollution de l'air, pandémie…),
- les risques liés aux ressources (coupure ou défaillance de l'alimentation en eau, électricité ou hydrocarbures),
- les risques de nombreuses victimes (mouvements de foule lors de grands rassemblements, accident d'aéronef, de train ou rame de métro, acte terroriste…).

Les systèmes d'alerte

1 Les sirènes du réseau national d'alerte ont pour but d'alerter la population en cas de danger immédiat.
- Ce signal national d'alerte est un son modulé, réparti en 3 séquences :



- Le signal de fin d'alerte est caractérisé par un son continu, en une seule séquence :



(L'essai mensuel du bon fonctionnement des sirènes a lieu le 1er mercredi de chaque mois, à 12h15, il est composé d'une seule séquence d'1 minute et 41 secondes)

2 La Police municipale (véhicules équipés de haut-parleurs, porte-à-porte).
3 Les panneaux à messages variables.
4 Les médias.
5 Le système d'alerte en masse de la Mairie de Toulouse.

Le système d'alerte en masse de la Mairie de Toulouse



Ce système a pour vocation d'alerter et d'informer au plus vite la population et les établissements, par message téléphonique, SMS, ou mails, d'un événement majeur à venir ou en cours[1].

Qui peut s'inscrire ?

L'ensemble de la population résidente ou de passage et les responsables d'établissements (publics ou privés) sont invités à s'inscrire en ligne afin que la ville dispose de coordonnées[2] les plus à jour possibles. **Le service est entièrement gratuit**.

Pourquoi s'inscrire à ce système d'alerte ?

Pour être alerté et informé le plus rapidement possible des consignes de sauvegarde.

Comment s'inscrire ?

• Depuis le portail **risquesmajeurs.toulouse.fr :** cliquer sur « s'inscrire aux alertes risques majeurs »,

• **en mairies de quartier,** dans les **Maisons Toulouse Services** ou à **l'accueil du Capitole** pour les personnes qui ne disposent pas d'un accès à internet ; un agent d'accueil se chargera d'assurer votre inscription sur la base des informations que vous lui apporterez.

Votre abonnement à ce service est d'une durée de 2 ans maximum. Vous serez sollicité par mail un mois avant l'échéance pour renouveler ou non votre inscription gratuite de deux ans. Pensez à vous réinscrire.

[1] *Inondation, risque de rupture des digues de protection contre les crues de la Garonne, accident industriel, phénomènes météorologiques particulièrement importants…*

[2] *Traitement des données personnelles : les données recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la mise en oeuvre du Plan communal de sauvegarde (incluant les annuaires opérationnels liés). La Mairie de Toulouse est responsable du traitement, représentée par la* ***Direction de la Protection des Populations****. Seuls les agents habilités et la Préfecture (Plan Vigipirate) seront destinataires des données. Conformément à la législation relative à la protection des données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification et de rectification des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant par voie postale à DPP, 1 rue des Pénitents blancs, 31000 Toulouse ou par email à* ***toulouserisquesmajeurs@mairie-toulouse.fr****. La base légale de ce traitement est l'obligation légale.*

Système d'alerte en masse

Les réflexes en cas de danger ou d'alerte



Se mettre à l'abri



Écouter la radio :
Ici Occitanie 91.8 FM



Ne pas aller chercher vos enfants à l'école



Ne pas téléphoner

Pour en savoir plus :

• *risquesmajeurs.toulouse.fr*
• dans les mairies : le Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) et le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Direction de la communication - Fiche n° 209 - Maj 06/2025

IMPRIM'VERT

Impression : imprimerie Toulouse Métropole
Ne pas jeter sur la voie publique

Vivre à Toulouse
édition 2025

MAIRIE DE TOULOUSE